



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°24/047**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société A. LOHEAC SAS, 2 avenue de Caen – 76530 GRAND COURONNE, SIREN n° 690 501 382 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-016 le 12/08/2024, portant sur la dépendance du domaine public située Route des Etangs sur la commune de Gonfreville l'Orcher en vue d'une activité de transport routier et levage.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, la parcelle étant située en zone r du PPRT.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain aménagé d'une surface de 15 746 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 5 ans environ à compter du 01/01/2024

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-016 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.